



Assemblée de lancement du Corridor Nord du Parc National de la Maiko, Réserve de Faune à Okapi, Mont Hoyo et du processus de la mise en œuvre des Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL), Aires et territoires du Patrimoines Autochtones et Communautaires (APAC) dans les Provinces du Nord-Kivu et d'Ituri.



**Pour l'équipe de rapportage.**

**SIVALINGANA MATSITSI David**  
Directeur Délégué **CEBAPAC**,

**MUHINDO KIVINGO Pablo**  
Assistant Technique

**MUKOSASENGE Jacques**  
Assistant Administratif et Financier

**IMANI KISUBA Héritier**  
Assistant au Développement  
Communautaire

**JAMU KARITASI Prosper**  
Chargé de Communication

## Sommaire

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
II.	THEME DE L'ANSSAMBLEE.....	6
III.	LOCALISATION ET LIEU DE L'ANSSAMBLEE.....	6
a.	DATE DE LA TENUE DE L'ANSSAMBLEE.....	6
	Du 27 au 28 avril 2018.....	6
b.	ORGANISATEUR.....	6
c.	OBJECTIFS DE L'ANSSAMBLEE.....	7
	<b>Objectif globale.....</b>	<b>7</b>
	<b>Objectifs spécifiques.....</b>	<b>7</b>
d.	LES PARTICIPANTS.....	7
e.	DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE.....	8
f.	Mot d'ouverture.....	8
IV.	PRESENTATION DU CENAPAC :.....	9
	<b>Cette présentation a été articulée sur les points ci-après :.....</b>	<b>9</b>
	<b>Dans sa présentation, il à abordé notamment:.....</b>	<b>9</b>
g.	Stratégie CENAPAC.....	10
h.	Historique de CENEAPAC.....	10
V.	LOCALISATION DE LA ZONE D'INTERVENTION CENAPAC A L'EST DE LA RDC.....	11
i.	Valeurs exceptionnelles de la zone d'intervention CENAPAC.....	11
j.	Activités humaines et menaces des ressources.....	12
	<b>Mission et Vision CENAPAC.....</b>	<b>12</b>
k.	Aspect culturel et cadre juridique (outils de mise en œuvre).....	13
VI.	LES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES.....	14
l.	LES ASSOCIATIONS MEMBRE DU CENAPAC.....	15
m.	Réalisations.....	15
n.	LES AIRES ET TERRITOIRES DU PATRIMOINE AUTOCHONE ET COMMUNAUTAIRE.....	16
o.	Forces et Faiblesses.....	19
	<b>Force. Pour les forces de CENAPAC, le présentateur il à présenté ce qui suis.....</b>	<b>19</b>
	<b>Faiblesses. Pour les faiblesses il relever ce qui suit :.....</b>	<b>19</b>
p.	Défis majeurs à relever,.....	19
	<b>Leçons à prise et perspective CENAPAC.....</b>	<b>20</b>
q.	DEBATS, QUESTIONS ET REPONSES.....	20
VII.	LA PLENIERE.....	22

r.	CONTENUES SPECIFIQUES DE L'ASSEMBLEE .....	22
s.	RESULTATS DE L'ASSEMBLEE.....	23
t.	POINTS SPECIFIQUES QUE CENAPAC DOIT CAPITALISER DANS LA PROCHAINE PLANIFICATION. 23	
u.	DIFFICULTES RENCONTREES .....	23
v.	RECOMMANDATIONS CLES DE L'ASSAMBLEE.....	24
w.	SUCES MAJEURS DE L'ASSEMBLEE. ....	24
x.	CONCLUSION .....	25
	<b>Les annexes.</b> .....	25
y.	ANNEXE :.....	25
	<i>Lecture de l'Acte d'engagement signé par les chefs coutumiers</i> .....	31
	<i>Lecture de l'acte d'engagement par le porte-parole des chefs coutumiers</i> .....	31
	<b>Liste des participants</b> .....	32
	<b>COMPRENDRE ET ANALYSER LA CONSERVATION COMMUNAUTAIRE EN</b> .....	36

# **RAPPORT DE L'ASEMBLEE DE LANCEMENT DU CORRIDOR NORD DU PARC NATIONAL DE LA MAIKO, LA RESERVE DE FAUNE A OKAPI ET MONT HOYO AINSI QUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DES CONCESSIONS DES FORETS DES COMMUNAUTES (CFCL), AIRES ET TERRITOIRES DU PATRIMOINE AUTOCHTONES COMMUNAUTAIRE (APAC) DANS LES PROVINCES NORD-KIVU ET D'ITURI.**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.**

Le Parc national de la Maiko est un parc situé dans les Provinces de Haut ouélé, du Maniema et du Nord Kivu. Il appartient à l'une des régions forestières les plus enclavé du pays, et abrite trois des plus spectaculaires d'espèces animales endémiques de la RDC notamment, le gorille des plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*), l'okapi (*Okapia johnstoni*), et le paon du Congo (*Afropavo congoensis*).

Le Parc National de la Maiko est relié avec la Réserve de Faune à Okapi par un couloir forestier situé au Nord et du Sud Est de la Réserve de Faune à Okapi dans les territoires de Bafwasende de la Province de la Chopo, du Territoire de Mambasa dans la Province d'Ituri ainsi que le Territoire de Lubero dans la Province du Nord-Kivu.

Il est a noter que la Réserve de Faune à Okapi (RFO) est une réserve inscrite sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, localisé au Nord-est de la République Démocratique du Congo, près des frontières avec le Soudan et l'Ouganda. D'une superficie de 13 726 km<sup>2</sup>, elle couvre environ un cinquième de l'ensemble forestier, il abrite de nombreux okapi.

En 1996, le nombre d'Okapi était estimé entre 3 900 et 6 350, sur une population totale estimée de 10 000 à 20 000 individus. La réserve accueille aussi le Centre de Conservation et de Recherche d'Epulu, sur la rivière Epulu. Ce centre date de 1928, quand il fut fondé par un anthropologue américain, Patrick Putnam, comme station de capture où les Okapi sauvages étaient capturés et envoyés vers des zoos américains et européens. Le centre conserve cette fonction aujourd'hui, mais avec une approche différente. Les Okapi sont capturés, élevés en captivité puis envoyés en zoo, s'il est avéré qu'ils y ont une plus grande chance de survie. Cependant, très peu sont exportés en nombre minimal pour assurer la viabilité génétique de la population capturé. Le centre assure aussi de nombreuses recherches et travaux de conservation.

Le 24 juin 2012 les combattants Mai-Mai du chef milicien Morgan avaient tué quinze Okapi, un certain dimanche au cours de l'attaque de la station de la Réserve de Faune

à Epulu. Selon les gestionnaires de la Réserve, ce chiffre constituait les Okapi resté en captivité depuis 1987 mais à ces jours l'ICCN et ses partenaires sont en train de réhabiliter ce centre de conservation et de recherche à Epulu.

Ces deux aires protégées évoquées ci-haut sont les plus importantes d'Afrique centrale du point de vue de leurs diversités biologiques, celle-ci n'est pas aussi épargnée des menaces et destruction accélérée de ses ressources naturelles.

Plus spécifiquement dans la partie Nord Sud d'Epulu et le Nord du Parc National de la Maïko, les guerres qui ont secoué cette partie du pays ont fortement affecté ces deux aires protégées et leurs structures de gestion. Le Parc National de la Maïko (PNM) et la Réserve de Faune à Okapi (RFO) sont sérieusement affectés ainsi que les communautés et peuples autochtones de leur hinterland qui, pour des raisons de survie, dépendent plus des ressources naturelles dans les périphéries et les forêts à leurs alentours.

Comme conséquence, l'empiétement des terres, le braconnage, l'exploitation forestière et minière, ainsi que l'agriculture incontrôlée sont très répandues dans et autour de ces aires protégées. Vers Nord-Est se trouve une autre aire protégée, la Réserve de Mont Hoyo située en Territoire d'IRUMU, Province de l'Ituri, laquelle CENAPAC fait l'objet d'un lobbying important de la part des gestionnaires de l'ICCN avec les communautés locales.

Depuis 1994 à ce jour, la gestion et l'aménagement de ces aires protégées est devenu indispensable au regard des conjonctures difficiles qu'a traversé le Parc National de la Maïko (PNM), la Réserve de Faune à Okapi (RFO) caractérisés par des dégâts estimables tant sur les écosystèmes forestiers que sur les vies humaines sacrifiées pendant l'arrivée massive des réfugiés rwandais en 1994, les guerres dites de libération (AFDL), les rébellions du RCD, RCD-KML, RCD-Nationale et MLC de 1998 en 2000 qui ont découpé la RD Congo en plusieurs administrations, ayant été à la base de la circulation abusive des armes et la résurgence des groupes armés et les conflits armés interethniques dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines ADF-NALU, Mai-Mai-Simba, Mai-Mai-Lafontaine, Nduma Defence of Congo (NDC), les MAZEMBE, Mai-mai UPCP, voire même les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR)... Ce constat interpelle bien les Chefs coutumiers des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) riveraines d'aires protégées à l'Est de la RD Congo plus particulièrement des Provinces du Sud-Kivu, du Maniema, du Nord-Kivu et d'Iture ainsi que les conversationnistes, tout comme les utilisateurs des forêts, à la nécessité d'établir des stratégies efficaces de gestion participative des forêts et de conservation de la biodiversité afin de diminuer la pression des menaces exercées et accélérées sur les ressources en vue de promouvoir la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation participative de la biodiversité, tout en assurant la sensibilisation des familles et les groupes ethniques ainsi que les individus armés de se retirer dans les bandes et groupes armés et remettre volontairement les armes auprès des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et aux services de sécurité et garantir leur

intégration dans la vie sociale ou dans les FARDC, l'ICCN ou PNC selon le choix et la volonté manifeste.

Ce dans ce cadre que le Centre National d'Aires et territoire du Patrimoine Autochtones et Communautaires CENAPAC en sigle a organisé sur demande et initiative des Chefs coutumiers des provinces du Nord-Kivu et d'Ituri du 27 au 28 avril 2018 une Assemblée de lancement du processus de développement du Corridor écologique Nord du Parc National de la Maïko (PNM), Sud de la Réserve de Faune à Okapi (RFO) et la Réserve de Mont Hoyo ainsi que la mise en œuvre des Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL), les Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) des provinces citées ci-haut, dans le but d'assurer non seulement la conservation des écosystèmes forestiers, la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la conservation participative de la biodiversité basée sur le développement socioculturel et économique des communautés locales et peuples autochtones riverains et d'assurer non seulement la connectivité écologique mais aussi garantir les mouvements migratoires des Okapi et d'autres grands mammifères tels que les éléphants de forêt, les gorilles de plaine et les chimpanzés en face claire entre le Parc National de la Maïko (PNM), la Réserve de Faune à Okapi (RFO), la Réserve de Mont Hoyo et les forêts communautaires et APAC contiguës de ceux-ci.

## **II. THEME DE L'ANSSAMBLEE.**

Assemblée de lancement du Corridor écologique Nord du Parc National de la Maïko (PNM) et Sud de la Réserve de Faune à Okapi (RFO) ainsi que du processus de la mise en œuvre des concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL), les Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.

## **III. LOCALISATION ET LIEU DE L'ANSSAMBLEE.**

Ville de Beni dans la Province du Nord-Kivu

### **a. DATE DE LA TENUE DE L'ANSSAMBLEE.**

Du 27 au 28 avril 2018

### **b. ORGANISATEUR.**

- Centre National d'Aires et territoire du Patrimoine Autochtones et Communautaires (CENAPAC).

### **c. OBJECTIFS DE L'ANSSAMBLEE.**

#### ***Objectif globale.***

Promouvoir l'implication des chefs coutumiers, les communautés locales et peuples autochtones dans la gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles et la conservation participative de la biodiversité basée sur le développement socioculturelle et économique des communautés locales et peuples autochtones vivant dans les entités territoriales décentralisées riveraines d'aires protégées.

#### ***Objectifs spécifiques.***

Présenter l'approche CENAPAC et la stratégie de la mise en œuvre des corridors écologiques et les Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) les Aires et territoires du Patrimoines Autochtones et Communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines d'Aires protégées à l'Est de la RD Congo,

Sensibiliser et conscientiser les Chefs coutumiers, les autorités territoriales, les services de l'environnement, les communautés locales et peuples autochtones sur l'état d'avancement du processus de développement de la foresterie communautaire et les Aires et territoires du Patrimoines Autochtones et Communautaires en République Démocratique du Congo,

Partager l'information et les acquis des activités réalisées par CENAPAC dans la Province du Sud-Kivu et du Nord-Kivu,

Obtenir l'adhésion et l'engagement des Chefs coutumiers des provinces du Nord-Kivu et d'Ituri au processus de la mise en œuvre des Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL), les Aires et territoires du Patrimoines Autochtones et Communautaires (APA) ainsi que le Développement du Corridor écologique Nord Miako-RFO Mont hoyo.

### **d. LES PARTICIPANTS.**

<b>N°</b>	<b>Service</b>	<b>Statuts</b>	<b>Nombre</b>
01	Autorités politico-administratives	- Maire Adjoint de la Ville de Beni - Chef de Division unique de la ville de Beni - Administrateur de territoire de Lubero, - Coordonnateur urbain de l'environnement de Beni	4
02	Secteur	Chef de secteur	1
03	Chefs coutumiers	Chefs de chefferies, Chefs de groupement et chefs de localité	30
04	CENAPAC-Délégation Nord-Kivu-Ituri	Staff technique	5

05	CENAPAC -DG	Directeur Général Adjoint	1
Total participants			

### **e. DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE.**

Sous la modération de Monsieur MUKOSASENGE Jacques, l'activité a commencée à 9h00 par la cérémonie d'ouverture séquencée de la manière suivante :

- L'hymne national à Congolaise ;
- La présentation des participants ;
- La validation de mandat des participants et vérification du quorum ;
- Le mot de bienvenu ;
- Le mot d'ouverture officielle.

### **f. Mot d'ouverture.**

Le décor ainsi planté, cette étape a été clôturée par discours d'ouverture officielle de Monsieur le Maire adjoint de la Ville de Beni à la personne de Mr BAKWANAMAHA Modeste.

Dans son allocution l'autorité urbaine de Beni a encouragé l'initiative en soutenant que la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles restent dans les préoccupations majeures de l'Etat Congolais à tous les niveaux. Il a également félicité les organisateurs de l'assemblée et les chefs coutumiers d'avoir choisis la ville de Beni pour accueillir ladite assise en garantissant la sécurité à tous les participants pendant leur séjour en ville cosmopolite de Beni.

Avant d'entrée dans le vif du travail, les participants ont échangés sur le code de bonne conduite, les attentes et les craintes.

Rappelons que l'activité de ce jour a subit une modification en ce sens que ce le lancement du processus de la mise en œuvre des Concessions des Forêts des Communautés Locales ( CFCL) et des Aires et territoire de Patrimoine des Autochtones Communautaires (APAC) ainsi que l'appui au processus de création et de la mise en œuvre d'aire protégée d'intérêt provincial et local en vue de présenter aux participants l'approche de CENAPAC qui apparait une nouvelle approche dans la région.

L'activité s'est déroulée dans un climat de parfaite collaboration et a été une très bonne occasion d'échanges entre les participants surtout les chefs coutumiers du Nord-Kivu (Mangurujipa) qui ce sont connue avec celle d'Ituri (Bakaiko, Walese).



#### IV. PRESENTATION DU CENAPAC :

Le CENAPAC a été représenté par le Directeur Général Adjoint, invité expressément par les chefs coutumiers pour présenter CENAPAC et lancer la mise en œuvre de l'approche des Concession des Forêts des Communautés Locales, les Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) ainsi que processus de développement du Corridor écologique Nord-Maïko, RFO et Mont-Hoyo.



**Cette présentation a été articulée sur les points ci-après :**

- **Contexte,**

Dans son allocution, le Directeur Général Adjoint du CENAPAC, Monsieur MASIRI KISHEREMWA LUFUFU il a expliqué brillamment que les chefs coutumiers, les Conversationnistes (l'élite intellectuelle) sont conscients que les ressources naturelles de la Région du Kivu en particulier et de la RDC en générale et d'autres échantillons représentatifs des écosystèmes naturels exigent une attention particulière et doivent être par conséquent préservés dans l'intérêt des générations présentes et futures. Ceci nécessite l'implication de tous les acteurs.

Il a montré que l'approche Gestion des Ressources Naturelles à base Communautaire GRNBC-CBNRM a été développée et mise en œuvre par **CENAPAC**, avec des stratégies théoriques et pratiques permettant aux apprenants locaux et aux chefs coutumiers de mieux appréhender les thématiques relatives aux politiques de gestion d'aires protégées et la conservation de la biodiversité dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines à l'Est de la RD Congo.

**Dans sa présentation, il a abordé notamment:**

La problématique d'aires protégées en RD Congo,

L'évaluation et la planification de la gestion des CFCL et les APAC contiguës avec les aires protégées, (PNKB, RNI, Nganja et Lwama-Kivu, complexe de conservation (paysage) en cours de création par la Direction Générale de l'ICCN,

- L'écologie des écosystèmes tropicaux,
- La biologie de la conservation
- L'approche de gestion participative,

- Le bio-monitoring, surveillance et suivi des cibles de conservation par les patrouilleurs communautaires,
- La transformation des conflits liés à la gestion et l'utilisation des ressources naturelles,
- Les techniques d'inventaires de la faune et de la flore sauvages
- Le suivi de l'application des lois et la lutte anti-braconnage
- Les Systèmes d'informations géographiques (SIG),
- Le droit des communautés locales et PA, et La restauration du couvert végétale,

Il s'est ajouté la stratégie de réhabilitation et reconstruction de couvert végétale à travers la plantation forestière, la lutte contre la déforestation, la dégradation des forêts et le changement climatique.

#### **g. Stratégie CENAPAC.**

L'intervention du CENAPAC soutient le développement socio culturelle et économique des Communautés Locales et Peuples Autochtones vivant dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines des CFCL, APAC et d'Aires Protégées avec un accent particulier sur la cartographie participative et la Gouvernance forestière, l'évaluation et la documentation des activités anthropiques en tendance de menace dans des ressources naturelles et la biodiversité au niveau des Entités Territoriales Décentralisées. Assurer la connectivité écologique et garantir les mouvements migratoires de la faune sauvages entre les Aires protégées, les Concession des Forêts des Communautés Locales et les APAC contigüe.

#### **h. Historique de CENEAPAC.**

Il présenté que les éléments ci- après ont suscités les chefs coutumiers à développer une approche participative leur permettant de gérer eux mêmes les ressources naturelles et les forêts dans leurs entités à travers CENAPAC a sa voir :

- Le non implication et non consultation des communautés locales et peuples autochtones (PA) lors de la création d'Aires protégées à l'Est de la RDC cas du PNKB, PNVI, PNM et RFO et.....
- Extension de certaines de ces aires protégées vers les forets des communautés contigüe et riveraines;
- Expropriation et exploitation illégale des ressources naturelles (sociétés minières, concessions forestières, plantation et pâturage).

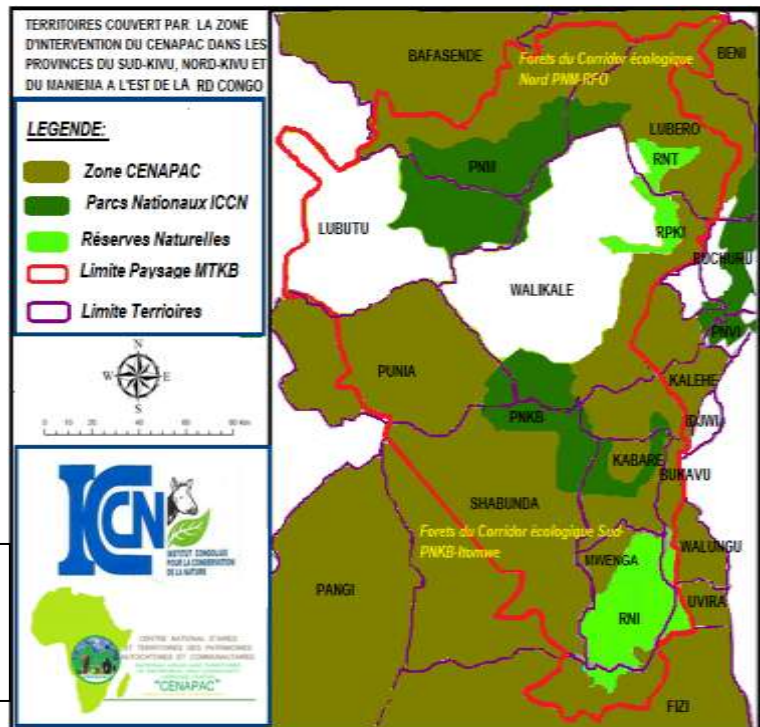
Et conformément aux recommandations de la mission d'information sur les initiatives de conservation communautaire et Sensibilisation sur la Conservation d'Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) à l'Est de la République Démocratique du Congo effectuée à Bukavu du 22 mars 2016 par les délégations de la Banque Mondiale, de la GIZ-PBF, du Ministère de l'Environnement, et Développement Durable, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), du consortium APAC et de la REPALIEF-RDC, les Ecologistes, Activistes, Protecteurs de l'Environnement et les conversationnistes ont recommandé aux chefs coutumiers d'élargir leur champ d'action tout en tenant compte de l'approche APAC et il sont rapidement créés à l'initiative commune en date du 18 Juillet 2017 à Bukavu à l'issue du deuxième Sommet des Chefs coutumiers des Provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et du Maniema, on crée une organisation à vocation régionale dénommée « **Centra National d'Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires CENAPAC** en sigle.

#### V. LOCALISATION DE LA ZONE D'INTERVENTION CENAPAC A L'EST DE LA RDC.

L'orateur du jour il précise que la zone géographique d'intervention du CENAPAC s'étend sur les cinq provinces qui partagent les Forêts Communautaires contiguës aux Aires protégées à l'Est de la RD Congo, notamment:

- Province du Sud-Kivu
- Province de Maniema,
- Province du Nord-Kivu.
- Province de Sthopo
- Province de l'Ituri,

*Ici la carte provisoire de la zone d'intervention CENAPAC à l'Est de la République Démocratique du Congo.*



#### i. Valeurs exceptionnelles de la zone d'intervention CENAPAC.

L'orateur du jour a précisé que la zone d'intervention du CENAPAC est une forêt dense ombrophile diversifiée qui abrite une faune spectaculaire; une diversité biologique constituée par d'espèces endémiques d'oiseaux, des mammifères, des reptiles,... et beaucoup d'espèces phares tels que les gorilles de plaine de l'Est, les éléphants de forêt, les chimpanzés à face claire, les Okapi ainsi que une hydrographie abondante caractérisée par une diversité d'espèces aquatiques (Crocodiles du Nil, Hippopotames, Tortues aquatiques...); d'importants sites touristiques (Grottes, Salines, des chutes, zone sacre, lieu d'intronisation ou rites

coutumières et les roches,...); d'importants sites des ressources minières dont le coltan, l'or, le diamant, wolframite, la cassitérite et le tourmaline et .....

#### **j. Activités humaines et menaces des ressources.**

Dans sa présentation le Directeur Général Adjoint de CENAPAC a présenté les activités humaines qui constituent des menaces permanentes vis-à-vis des ressources dans la zone d'intervention CENAPAC, il s'agit de l'agriculture sur brûle, exploitation forestière et minière, (présence des sociétés minières multinationales), Braconnage (bush meat), chasse non réglementée et trafic de la faune sauvage, Pâturage et élevage des gros bétails, Feu de brousse et carbonisation...

#### **Mission et Vision CENAPAC.**

Il à présenter la mission primordiale de CENAPAC dont :

- Promouvoir la gestion, l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation participative de la biodiversité basée sur le Développement socioculturel et économique des communautés locales et Peuples autochtones vivant dans les périphéries des zones de conservation de CENAPAC,
- Développer et maintenir les Corridors écologiques entre les Aires protégées et les Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL) ainsi que les APAC contiguës de ceux-ci dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines;
- Assurer et garantir la sécurisation légale et renforcer la gouvernance participative d'Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) ainsi que les Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) dans les Entités Territoriales Décentralisées à l'Est de la RD Congo,
- Appuyer les processus de création d'aires protégées d'intérêt provincial et local dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD),
- Promouvoir et appuyer le développement socioéconomique « l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires... » dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines des CFCL et APAC.
- Développer et mettre en œuvre un programme d'Ecotourisme communautaire dans les Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) et dans les Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL) appuyer par CENAPAC à l'Est de la RD Congo,
- Garantir et défendre les droits des peuples autochtones et communautés locales vis-à-vis d'aires protégées à l'Est de la RD Congo.

### **k. Aspect culturel et cadre juridique (outils de mise en œuvre).**

Dans l'aspect culturelle l'orateur il a précisé que les communautés et les Peuples Autochtones de la zone CENAPAC sont naturellement Conservationnistes de part leur culture (existence des espèces protégées par la coutume, existence des forêts et des arbres protégés, existence des lieux sacré, interdiction formelle d'abatage des certaines espèces protégées par la loi).

Pour la légitimité, il a dit que toute colline ou espace forestier appartient à un clan avec la reconnaissance de chefs coutumiers et que les concessions des forêts des communautés locales (CFCL) et les APAC sont créés sur les collines et espaces forestiers, connus et autorisés par les chefs coutumiers.

Sur le plan légal ; il a souligné que CENAPAC fonctionne conformément aux dispositions de la loi n° N°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements publique en République Démocratique du Congo, la loi n° 014/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature et le Code forestier de la RDC et que CENAPAC dispose d'une autorisation de fonctionnement au niveau provincial et est enregistrée par le Ministère Nationale de l'Environnement en vue de l'obtention de la personnalité juridique au Ministère Nationale de la Justice.

CENAPAC appui les Communautés dans le processus de formalisation des statuts juridiques des CFCL et APAC auprès de l'Etat Congolais. Dans la zone CENAPAC Ils existe quatre réserves qui avaient déjà les statuts des réserves naturelles depuis l'époque coloniale plus précisément dans le Territoire de Shabunda mais abandonnées par l'administration forestière de la RDC mais le but de CENAPAC et de réhabilité ces réserves et actualiser leur statuts comme Aires protégées d'intérêt provincial ou local en faveurs de la Province du Sud-Kivu.

Il à ajouté que sur le plan institutionnel, le Code forestier, spécialement ses articles 22, 111, 112 et 113, qui constituent les bases légales de la CFCL en RDC ; le décret n°14/018 fixant les modalités d'attribution des Concessions des Forêts aux Communautés Locales, l'arrêté n°025/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 09 février 2016 portant dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation des Concessions des Forêts des Communautés Locales en RD Congo.

Dans le cadre juridique le Code forestier : articles 5 et 6, 15 et 16, 22, 111 à 113 et 122 in fine :

- Décret n° 14/018 du 02 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales ;
- AM n° 025/CAB/MIN/ECNDD/CJ/00/RBM/2016 fixant les dispositions spécifiques relatives à la gestion et l'exploitation des concessions forestières des communautés locales.

### 1. Textes subsidiaires

- Décret n° 08/08 du 08 avril 2008 fixant la procédure de classement et de déclassement des forêts (section 2 : art. 8, 9, 21...);
- Décret n° 08/09 du 08 avril 2008 fixant la procédure d'attribution des concessions forestières (art. 19. m et n);
- AM n° 024/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2008 du 07 août 2008 fixant la procédure d'enquête préalable à l'octroi des concessions forestières;
- AM n° 034/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2008 du 23 août 2008 portant réglementation de la récolte de certains produits forestiers (Art. 6 et 9);
- AM n° 034/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2008 du 23 septembre 2008 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre du plan d'aménagement d'une forêt classée (art. 6, 12, 13, 14,...);
- La loi fixant les procédures d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre du plan d'aménagement d'une concession forestière de production de bois d'œuvre.

En suite le DGA de CENAPAC à expliquer et présenté les Entités Territoriales Décentralisées ci-dessous membres fondateur et adhérent ainsi que les Associations membre et les Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL), Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire de CENAPAC.

## VI. LES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES.

Série	Dénomination	Territoire	Province
01	Chefferie de Kabare	Kabare	Sud-Kivu
02	Chefferie de Buloho	Kalehe	Sud-Kivu
03	Chefferie de Buhavu	Kalehe	Sud-Kivu
04	Chefferie des Bakisi	Shabunda	Sud-Kivu
05	Chefferie de Waluzimu	Mwenga	Sud-Kivu
06	Chefferie de Lwindi	Mwenga	Sud-Kivu
07	Chefferie des Bifuliru	Uvira	Sud-Kivu
08	Chefferie des Bavira	Uvira	Sud-Kivu
09	Secteur de Tanganika	Fizi	Sud-Kivu
10	Groupement Walowa Luanda	Walikale	Nord-Kivu
11	Secteur de Kasese	Punia	Maniema
12	Chefferie de Wakabangu1	Shabunda	Sud-Kivu
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>

## I. LES ASSOCIATIONS MEMBRE DU CENAPAC.

Série	Denomination	Sigle	Domaine d'intervention
01	Programme pour le Développement et la Protection de la Faune et la Flore	PDPF	Conservation communautaire et Développement endogène
02	Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega	CACOPKAB	Conservation de la Nature et développement communautaire
03	Réserve des Gorilles de Punia	RGPU	Foresterie communautaire et gestion participatif des ressources naturelles
<b>TOTAL</b>			<b>3 organisations</b>

### m. Réalisations.

Les activités réalisées dans le cadre du processus de sécurisation et renforcement de la gouvernance des Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL) Aires et territoire du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC), suivant le tableau ci-à près précisent les concessions des forêts des communautés locales (CFCL), Aires et territoire du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) appuyer et développer par CENAPAC.

Série	Denomination	Sigle	Superficie	Territoire	Province	Statut envisagé
01	Forêt Communautaire de Buchema	FCBU	83,390	Kalehe Walikae	Sud-Kivu Nord-Kivu	Aire protégée d'intérêt national
02	Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri	FCGBU	95,937	Kalehe	Sud-Kivu	Aire protégée d'intérêt provincial
03	Forêt Communautaire des Gorilles de Nkumwa	FCGN	268,435	Shabunda	Sud-Kivu	Aire protégée d'intérêt provincial
04	Réserve Naturelle des Faunes d'Idenge	RNFI	149,190	Shabunda	Sud-Kivu	Aire protégée d'intérêt National
05	Réserve Naturelle de Kipupu-Masanga	RNKM	143,554	Shabunda	Sud-Kivu	Aire protégée d'intérêt National
06	Forêt Communautaire de Migamba	FCMi	266,711	Shabunda	Sud-Kivu	Concession des Forêts des Communautés Locales
07	Forêt Communautaire de Mpembwe-Mikelo	FCMM	719,514	Shabunda	Sud-Kivu	Concession des Forêts des Communautés Locales
08	Réserve Transfrontalière des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi	RHPR	1480	Uvira	Sud-Kivu	Aire protégée d'intérêt provincial
09	Réserve Communautaire d'Uko	RCO	441,200	Punia	Maniema	Concession des Forêts des Communautés Locales

#### n. LES AIRES ET TERRITOIRES DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET COMMUNAUTAIRE.

Série	Denomination	Sigle	Superficie	Territoire	Province	Statut envisagé
01	Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire de Kindobwe	APAC - KINDOBWE	821.1	Uvira	Sud-Kivu	Aire protégée d'intérêt local
02	Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire de Maubi	APAC- Maubi	708	Walikale	Nord-Kivu	Aire protégée d'intérêt privé
03	Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire d'Isiyo-Myesi	APAC-Isiyo	1365	Walikale	Nord-Kivu	Aire protégée d'intérêt provincial
04	Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire de Bukondo	APAC - Bukondo	800	Walikale	Nord-Kivu	Aire protégée d'intérêt Privé





Série	Activité réalisé	Lieu	Nombre	Période
01	Organisation du deuxième sommet des Chefs coutumiers des provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et celle du Maniema sur la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines d'aires protégées à l'Est de la RD Congo.	Bukavu Muhumba	1	du 17 au 18 juillet 2017
03	Réunion du Conseil d'Administration (notification des responsables des différents organes du CENAPAC élu par le Sommet des Chefs coutumiers) Conseil d'Administration, Comité d'Audit et Contrôle et la Direction Général du CENAPAC.	Bukavu, Salle de reunion Bâtiment ICCN	2	Le 25 Juillet 2017 Le 27 Juillet 2017
02	Processus d'élaboration de la Charte et Règlement d'ordre intérieur du CENAPAC pour la formalisation de sont statuts juridique.	Bukavu salle de réunion Bâtiment ICCN	1	du 18 au 27 Juillet 2017
04	Processus d'élaboration du Manuel des procédures de gestion administratif, financier et logistique en cour de validation	Bukavu, Salle de reunion Bâtiment ICCN	1	Le 28 Juillet au 27 Aout 2017
05	Légalisation officielle du CENAPAC à la justice et au gouvernorat (obtention de certificat de dépôt et de l'autorisation de fonctionnement)	Bukavu, Division provinciale de la Justice du Sud-Kivu et Gouvernorat de province du Sud-Kivu	1	29 Octobre 2017
06	Ateliers de sensibilisation des communautés locales et peuples autochtones sur le processus de la mis en œuvre des Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) Aires et territoires du Patrimoines Autochtones et Communautaires (APAC) en RD Congo,	Butale dans la Chefferie de Buloho en Territoire de Kalehe, Luvungi dans la Chefferie des Bafuliru en Territoire d'Uvira Lukaraba/Makungurano dans le Secteur de Wanianga en Territoire de Walikale	3	Le 15 Juillet au 7 novembre 2017
07	Documentation des zones à forte concertation biologique, identification et documentation des menaces des ressources (faune, flore et minéral) dans 4 CFCL.	Bunyakiri, BUshema, (Kalehe et Walikale) Nkumwa et Idengé (Shabunda)	4	Le 22 novembre 2017 au 15 janvier 2018
08	Expéditions de bio monitoring et suivis de cible de conservation dans les CFCL et APAC	Ruzizi, Bushema, Bunyakiri et Mikelo	5	Le 22 Janvier au 7 février 2018
09	Atelier de délimitation et micro-zonage participative de CFCL et APAC développer et mis en œuvre par CENAPAC à l'Est de la RD Congo,	Hombo	1	Le 20 au 23 février 2018
10	Documentation et délimitation participative des limites de la zone d'intervention CENAPAC (carte géographique du Corridor Sud-PNKB-Itombwe disponible)	Kalehe, Shabunda, Mwenga et Fizi	2	Mars, avril et mai
11	Mission de Kinshasa pour la formalisation de Statuts juridique du CENAPAC au Ministère Nationale de l'Environnement et Développement Durable, ainsi conclusion des discussions et sollicité du partenariat entre CENAPAC et l'ICCN et prandre contact avec l'Alliance ANAPAC,	Kinshasa	1	Le 14 mars au 3 avril 2018

## **o. Forces et Faiblesses.**

**Force.** *Pour les forces de CENAPAC, le présentateur il à présenté ce qui suis.*

- ✓ Existence des documents légale au niveau provinciale,
- ✓ Enregistrement au Ministère Nationale de l'environnement,
- ✓ Partenariat avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN),
- ✓ Collaboration avec les institutions provinciales,
- ✓ Implication active des communautés locales et peuples autochtones ainsi que les chefs coutumiers dans la mis en œuvre des CFCL et APAC,
- ✓ Organisation régulier des réunions du Conseil d'Administration,
- ✓ Implication de genre dans les actions de conservation,
- ✓ Existence des CFCL et APAC avec les cibles de conservation,
- ✓ Cotisation des membres et ETD de CENAPAC,
- ✓ Existence des outils de travail (Plan d'action pour cinq ans, Manuel des procédures, Guide de délimitation et de micro zonage participative des CFCL et APAC)

**Faiblesses.** *Pour les faiblesses il relever ce qui suit :*

- ✓ Insuffisance des moyens financiers pour assurer la mise en œuvre des programmes de conservation et de sécurisation légale des CFCL et APAC déjà créée par les communautés locales et peuples autochtones,
- ✓ Faible capacité de lobbying et plaidoyers pour la mobilisation des financements,
- ✓ Insuffisance des matériels techniques et de brousse,
- ✓ Moins des formations de renforcement des capacités de staff technique et administratif de CENAPAC,
- ✓ Manque des appuis institutionnels pour assurer le bon fonctionnement et paiement des salaires pour les cadres et agents CENAPAC,
- ✓ Insuffisance des outils informatiques,
- ✓ Insuffisance des matériels technique de brousse (GPS, jumelle, tante, imperméable et....)
- ✓ Irrégularité des cotisations de certain ETD membre CENAPAC,
- ✓ Manque de l'outil logistique approprier (véhicule et moto) pour assurer la coordination et la mise en œuvre des programmes,

## **p. Défis majeurs à relever,**

- ✓ Formalisation rapide du CENAPAC aux Ministères de la Justice et du Plan à Kinshasa,
- ✓ Adhésion rapide au consortium APAC et à l'ANAPAC-RDC,
- ✓ Recherche d'un financement durable sécurisé,
- ✓ Développer un mécanisme de plaidoyer et lobbying au niveau national, Régionale et Internationale pour chercher les appuis techniques et financier,
- ✓ Assurer un appui institutionnel et paiement des primes des agents et cadres du CENAPAC au niveau de la Direction Général, des Délégations provinciaux, de CFACL et des APAC,
- ✓ Equipement en matériels de brousse disponible pour assurer les expéditions de bio monitoring et suivis régulier des cibles de conservation,
- ✓ Doté les structures CENAPAC des outils informatiques pour assurer et garantir la production des rapports et les outils de travail,
- ✓ Sensibilisation certains ETD membre du CENAPAC irréguliers dans le versement de leur cotisation,

- ✓ Dotation (avoir rapidement) de trois véhicules (4X4) approprié pour CENAPAC en vue d'assurer et garantir la coordination et les suivis des activités sur terrain.

### **Leçons à prise et perspective CENAPAC.**

#### ***Leçon à prise par les participants.***

- Le Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL) disposent d'un instrument juridique en République Démocratique du Congo lequel devra rester une approche approprié à adapter dans les Entités Territoriales Décentralisées à l'Est de la RDC par rapport à l'approche de Réserve Communautaire qui ne disposent pas d'un soubassement juridique édicté par le législateur congolais,
- Les aires protégées d'intérêt provincial et local c'est une nouvelle approche de décentralisation de la conservation et de gestion d'aires protégées en RD Congo par rapport aux dispositions de la loi 14 /003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en République Démocratique du Congo. C'est une approche à développer dans les ETD qui confient la gestion d'aires protégées aux autorités des Entités Territoriales Décentralisées au niveau provinciale et locale.
- Les aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) et une approche de gestion participative de type de gouvernance privé partager et de type de gouvernance par les peuples autochtones et communautés locales qui concilie le savoir traditionnelle au savoir scientifique reconnu par la matrice de l'UICN des catégories et des types de gouvernance d'aires protégées (Lignes directrices UICN, 2008), en République Démocratique du Congo les APAC sont reconue par les dispositions de la loi n°14 /003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en République Démocratique du Congo spécialement à ses articles 30 et 47 une approche communautaire à développer dans les Entités Territoriales Décentralisées en vue d'assurer une gestion et l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles, la conservation participative de la biodiversité et du patrimoine culturel traditionnel en faveur de la générations présente et avenir.

#### ***Perspective d'avenir pour CENAPAC.***

- L'approche des CFCL, d'APAC et d'Aires protégées d'intérêt provincial et local contribue au développement socio culturel et économique des communautés locales et peuples autochtones vivant dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines,
- Les ressources naturelles sont gérer de façon durable rationnelle et contribuent efficacement à l'amélioration des conditions de vie des communautés et peuples autochtones riveraines,
- L'environnement et les forêts sont gérer de façon participative et contribue à la régulation de climat, l'atténuation de la déforestation et au changement climatique,
- La biodiversité est conservée de façon communautaire et contribue au développement de l'écotourisme, de la recherche scientifique tout en renforça les systèmes économique des Entités Territoriales Décentralisées.

### **q. DEBATS, QUESTIONS ET REPONSES.**

A l'issu d'un si riche exposé, un jeu des questions réponses a caractérisé le débat fructueux avant de constituer le travail en groupe (carrefour) ;

#### **a) Questions et réponses :**

1. Quelle différence ya-t-il entre CENAPAC et réseau CREF? (Fidèle KASEREKA, élite intellectuelle)

**Réponse :** Comme nous avons eu à le présenter, CENAPAC est une structure exclusive des chefs coutumiers, tandis que Réseau CREF est une organisation d'accompagnement des associations de base qui en sont membres.

2. Quelle est le statut juridique du CENAPAC ?(Fidèle KASEREKA, élite intellectuelle)

**Réponse :** CENAPAC est reconnu officiellement et a une vocation régionale (cfr textes juridiques).

3. Il ya-t-il une différence entre CENAPAC et foresterie communautaire ?(Fidèle KASEREKA, élite intellectuelle)

**Réponse :** CENAPAC est une structure et/ ou une ONG des chefs coutumiers tandis que la foresterie communautaire c'est une approche de la conservation.

4. Comment les communautés peuvent-elles éviter les permis d'exploitations des tiers dans leurs forêts communautaires ? (Mwami VIRINGA MAYANI II Eugène chef de Gpt BABIKA)

**Réponse :** Ce que nous conseillons aux communautés c'est de faire tous le moyen possible pour sécuriser leurs concessions de forêts communautaires au regard de la loi Congolaise.

5. Est-ce que une concession forestière à coupe de bois peut-elle être transformée à concession forestier ?(Mwami N'SEMBO KISUBA, chef de Groupement Babika)

**Réponse :** Il est pratiquement impossible de superposer deux permis ou acte d'exploitation.

6. Quel rapport entre l'ICCN et CENAPAC ? (KAKULE MASIMENGO, Chef coutumier)

**Réponse :** L'ICCN est une entreprise publique de l'état ayant mandat la protection et la conservation des ressources naturelles du pays, tandis que CENAPAC est une ONG partenaire de l'ICCN.

7. Quelle disposition de la loi Nationale ou internationale qui prévoit l'emprisonnement de 20 ans pour toute personne qui tue un animal totalement protégé ?(IMANI KISUBA heritier, Leader communautaire)

**Réponse :** La loi sur la conservation des ressources naturelles, CITES (Convention Internationale pour la Commercialisation des espèces à danger)

8. Comment pouvez-vous aider les chefs coutumiers qui ont des concessions des forêts non protégée ?(Mwami SALIMBO MUFANZALA, chef de Groupement Bepatumba)

**Réponse :** Le rôle primordiale de CENAPAC est d'accompagner les chefs coutumiers d'obtenir les documents nécessaires pouvant protéger leurs concessions.

9. Etat donner que nous avons besoin des séances des formations sur la l'approche de CENAPAC n'ya-t-il pas moyen d'avoir un partenaire qui peut nous aidés ? (Fidèle KASEREKA, élite intellectuelle)

**Réponse :** La mise en œuvre d'un processus est à cours.

## **b) Travail en groupe :**

Constitué de 2 groupes, soit le groupe 1 (Secteur des Bapere/Nord-Kivu) et le groupe 2 (Groupement Bakaeku/Ituri). Il s'est agi de renvoyer les chefs coutumiers afin de réfléchir et de donner leur position vis-à-vis de l'approche CENAPAC et d'élire les animateurs charger de la mise en œuvre de la proche CENAPAC dans les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri en raison d'une personne par entité de se provinces.

## VII. LA PLENIERE.

La plénière a été caractérisé par la mise en commun qui a chuté par la signature de l'acte d'engagement des chefs coutumiers et l'élection des responsables en charge de la mise en œuvre de l'approche CFCLs et APAC dans les deux provinces évoquer ci-haut.

Une équipe composée provisoirement de 6 personnes staff de l'exécutif CENAPAC Nord-Kivu Ituri se présente de la manière suivante :

N°	NOMS ET POST NOMS	FONCTIONS
01	SIVALINGANA MATSITSI David	Directeur Délégué
02	MUKOASENGE JACQUES	Directeur Administratif et Financier
03	PALUKU KIVINGO Pablo	Chargé de Recherche
04	KISUBA AMANI	Chargé de Planification et Développement
05	SAMU KARTASI Prosper	Chargé de Communication
06		A pourvoir

### r. CONTENUES SPECIFIQUES DE L'ASSEMBLEE.

40 personnes composées des chefs coutumiers (chefs de chefferie, chefs de groupement et chefs de localité « village ») ainsi que les autorités administratives (Administrateurs de Territoire, Chefs de secteur) et les autorités urbaines de Beni avec l'élite intellectuelle, ont été formé et informé sur le processus de la mise en œuvre de la foresterie communautaire (CFCL) et l'approche d'aire et territoire du Patrimoine Autochtones et Communautaire (APAC) en République Démocratique du Congo et aussi sur l'approche et stratégie du CENAPAC dans la mise en œuvre de CFCL et APAC dans les Entités Territoriales Décentralisées dans les Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et celle du Maniema, les objectifs globaux et spécifiques du CENAPAC, ses outils de travail, les activités réalisées, les CFCL et APAC déjà créées, en cours de sécurisation légale, le Corridor écologique Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe déjà développé (dont la carte géographique validé par les communautés locales et peuples autochtones), les instruments juridiques et cadre institutionnelle des CFCL et APAC en RD Congo, et sur le projet de développement et **de la mise ne œuvre du Corridor Nord du Parc National de la Maiko, Sud de la Réserve de faune à Okapi et Mont-Hoyo** en vue d'assurer non seulement la conservation des écosystèmes forestiers mais aussi de garantir la connectivité écologique et les mouvements migratoires des Okapi entre le Parc National de la Maiko, la Réserve de Faune à Okapi, le Mont-Hoyo et les Concessions des Forêts des Communautés locales (CFCL) ainsi que les APAC contigüe de ceux-ci dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines.

Les participants ont été informés sur le processus de la délimitation et de micro zonage participatif des Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL), d'Aires et territoire du Patrimoines Autochtones et Communautaires (APAC) mise en œuvre par CENAPAC à l'Est de la RDC et comment collaborer avec les autres partenaires et ou acteurs impliqués dans le processus au niveau des paysages ainsi que les rôles des chefs coutumiers, des autorités administratives et de la société civile.

#### **s. RESULTATS DE L'ASSEMBLEE.**

- Un acte d'engagement est signé par des chefs coutumiers des provinces du Nord-Kivu et d'Ituri sur la mise en œuvre des Concessions des Forêts des Communautés Locales, les Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) et le Développement du Corridor écologique Nord- du Parc National de la Maiko, la Réserve de Faune à Okapi et le Mont-Hoyo,
- Election des responsables en charge de la mise en œuvre des CFCL, APAC et le développement du Corridor écologique Nord- du Parc National de la Maiko, la Réserve de Faune à Okapi et le Mont-Hoyo dans les entités territoriales décentralisées des provinces du Nord-Kivu et d'Ituri.
- Les forêts de BANANA en secteur des Bapere groupement Bapaitumba, Territoire de Lubero, Province du Nord-Kivu et la forêt de Basasa en groupement Bakaeku, Chefferie de Babila-Babobi en Territoire de Mambasa, Province de l'Ituri sont circonscrit comme CFCL pilote de CENAPAC dans les deux provinces.

#### **t. POINTS SPECIFIQUES QUE CENAPAC DOIT CAPITALISER DANS LA PROCHAINE PLANIFICATION.**

- Contacter les autorités provinciales notamment les Ministères provinciaux en charge de l'Environnement conservation de la nature, les Coordinations provinciaux de l'Environnement et développement durable et les gestionnaires d'aires protégées de l'ICCN, ainsi que les partenaires du paysage maiko-tayna-kahuzi-Biega-Itombwe (WWF et WCS) du Nord-Kivu et d'Ituri en vue de faire enregistrer CENAPAC et présenter le rapport de l'assemblée de lancement du processus de la mise en œuvre des CFCL et APAC ainsi que le développement du Corridor écologique Nord- du Parc National de la Maiko, la Réserve de Faune à Okapi et le Mont-Hoyo auprès des autorités évoque et obtenir les autorisations de fonctionnement de CENAPAC dans ce deux province.
- Contacter les autres partenaires et intervenants dans le processus de la mise en œuvre de la foresterie communautaire au Nord-Kivu telle que Réseau CREF et la Coordination de la Société civile ainsi formuler des adhésions dans les différentes plates formes et réseau de conservation communautaire.
- Finaliser la formalisation des statuts juridique du CENAPAC et cooptation des chefs coutumiers des provinces du Nord-Kivu et d'Ituri dans le Conseil d'Administration CENAPAC et organiser la troisième session du Conseil d'Administration pour solliciter aux membres de la plénière l'adoption du projet dénommée « Okapi Conservation Programme » OCP en sigle et la mise en œuvre de l'approche CENAPAC dans les deux provinces ci-haut évoquer.

#### **u. DIFFICULTES RENCONTREES**

Quoique le résultat de l'activité a été frappant, sa réalisation s'est butée à un sérieux problème de contrainte budgétaire liée long chemin parcourue par les participants pour attendre Beni par rapport au frais de transport planifier et prise en charge qui à été insuffisant. D'où la nécessité pour CENAPAC de trouver un financement pour la mise en œuvre du programme planifier quant à ce.

## **v. RECOMMANDATIONS CLES DE L'ASSAMBLEE.**

### **Les chefs coutumiers ont recommandés ce qui suit :**

- Ouverture d'un bureau de CENEPAC à Beni et la mise en œuvre des activités de documentation et de circonscrire le Corridor Nord- du Parc National de la Maiko, Sud de la Réserve de Faune à Okapi et le Mont-Hoyo ainsi que les CFCL et APAC,
- Elaboration d'un plan de travail pour CENAPAC N-Kivu-Ituri,
- Accélération du processus de sécurisation des CFCL et APAC par CENAPAC dans le Nord-Kivu et Ituri, pour garantir la protection des espèces phares menacées dans la zone comme, Okapi, Eléphants de forêt, Gorilles de plaine de l'Est, Chimpanzé à face claire...
- Cooptation et notification les chefs coutumiers du CENAPAC Nord-Kivu et Ituri parmi les Administrateurs du CENAPAC au niveau du Conseil d'Administration,
- Documentation et circonscription de la carte géographique du Corridor Nord- du Parc National de la Maiko, Sud de la Réserve de Faune à Okapi et le Mont-Hoyo,
- Organisation trois ateliers de sensibilisation et de conscientisation des communautés locales et peuples autochtones ainsi que les chefs coutumiers sur le processus de la mise en œuvre du Corridor Nord- du Parc National de la Maiko, Sud de la Réserve de Faune à Okapi et le Mont-Hoyo et les Concessions des Forêts des Communautés Locales (CFCL), les Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires dans les Entités Territoriales Décentralisées des provinces du Nord-Kivu et d'Ituri,
- Organisation de trois ateliers de collecte d'information (CLIP) sur les zones d'intérêt de conservation dans les Entités Territoriales Décentralisées du Nord-Kivu et d'Ituri,
- Identification et documentation des zones à forte concentration biologique dans les Entités Territoriales Décentralisées de deux provinces,
- Participation aux travaux de démarcation et de clarification des limites des Aires protégées et forêts communautaire contiguë de celle-ci,
- Développement et mise en œuvre d'un programme de santé environnementale dans les villes de Beni et Butembo visant l'assainissement et lutte anti érosive,
- Organisation des expédition de bio monitoring et suivis des cibles de conservation et d'identification et documentation des activités anthropiques constituant des menaces des ressources fauniques, floristiques et minérales,
- Organisation des deux ateliers au niveau des conseils provinciaux consultatifs des forêts en vue de présenter l'état d'avancement du processus des CFCL et des APAC dans l'Ituri et Nord-Kivu et préparer leur formalisation et sécurisation légale.

## **w. SUCES MAJEURS DE L'ASSEMBLEE.**

- ❖ Les succès de ses assises ce justifie par le fait que les chefs coutumiers et les notabilités des ETD ont répondu valablement au rendez-vous et grâce a l'assemblée les chefs coutumiers de Lubero ont fait connaissance avec les chefs coutumiers d'Ituri,
- ❖ L'acceptation des chefs coutumiers d'organiser les assises dans la ville de Beni avec la situation sécuritaire instable dans la ville et ses environs,



- ❖ La Présence et la mobilisation de l'Administrateur de Territoire de Lubero, les chefs de chefferies et secteur ainsi que l'autorité urbaine de Beni et la Coordination urbaine de l'Environnement et Développement Durable,
- ❖ La participation du genre et la société civile dans la dite assemblée.
- ❖ Les participants ont reconnus que CANAPAC a apporté un plus value dans sa philosophie contrairement aux autres intervenants prônant l'approche de la foresterie communautaire ;
- ❖ Les participants se sont approprié l'approche CENAPAC.

## **x. CONCLUSION**

L'assemblée du lancement du processus de la mise en œuvre des concessions des forêts des communautés locales (CFCL), d'Aires et Territoires de patrimoine autochtones et communautaire (APAC) dans les Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri tenue en Ville de Beni pendant deux jours, soit du 27 au 28 avril 2018 a connu la participation de 50 chefs coutumiers et des autorités politico administratives de la Ville de Beni et du Territoire de Lubero, lesquelles ont suivis avec attention l'approche CENAPAC.

## **Les annexes.**

### **y. ANNEXE :**

1. Acte d'engagement des Chefs coutumiers.
2. Photos des participants.
3. Liste des participants.
4. Fiche technique de circonscription d'un APAC ou CFCL.

# Republique Démocratique du Congo



## ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONCESSIONS FORESTIERES DES COMMUNAUTES LOCALES (CFCL) ET D'AIRES ET TERRITOIRES DU PATRIMOINE AUTOCHTONES ET COMMUNAUTAIRES (APAC)

Nous Chefs Chefferies/ Secteurs, des Groupements, des Localités, Chefs de clans, Notables, propriétaires terriens et Leaders Communautaires, Réunis autour des nombreuses idées de fraternité et de solidarité, animés par la volonté commune fondée sur une véritable initiative de conservation communautaire, de sécurisation et de renforcement de la gouvernance de nos ressources naturelles ;

Considérant que nos forêts regorgent d'importantes ressources naturelles et d'espèces phares à l'occurrence les Gorilles de plaine de l'Est, les Chimpanzés en face claire, les Eléphants de forêt, les Buffles, les Okapi, Les Paons Congolais etc,

Conscients que la déforestation et la dégradation de l'environnement sont à la base de la perturbation des saisons culturales et dégradation du sol, ayant comme conséquence le changement climatique.

Affirmons notre détermination, engagement et adhésion à l'approche de conservation communautaire mise en œuvre par l'Initiative Communautaire pour la Sauvegarde des Okapi Nord-Maïko (ICOSO), en vue de valoriser nos ressources naturelles et promouvoir les valeurs culturelles des écosystèmes qui regorgent des potentialités tant fauniques que floristiques et qui méritent une protection particulière.

La conservation des valeurs culturelles et traditionnelles des peuples autochtones et communautés locales du secteur des Bapere (territoire de Lubero), de la chefferie des Babila Babombi (Territoire de Mambasa) et de la chefferie des Walosse-Vonkuto (Territoire d'Irumu) appuyés par l'élite intellectuelle en vue d'assurer et garantir la préservation de la biodiversité ;

Mu de notre droit et notre devoir de nous organiser librement pour promouvoir nos ressources naturelles dans le domaine de la conservation communautaire;

Affirmons notre détermination et engagement à contribuer au processus de Gestion Durable des Ressources Naturelles à Base Communautaire (GRNBC-CBNRM) et renforcement de capacité de la gouvernance de nos ressources naturelles

qui justifie notre adhésion aux initiatives des conservations de la biodiversité à travers l'approche mise en œuvre et développée par CENAPAC dans le Corridor Nord-Maiko, RFO et MONT HOYO dans le but d'assurer non seulement la connectivité écologique mais aussi garantir les mouvements migratoires des Okapi, Eléphants, Gorilles, Chimpanzés... entre le Parc National de la Maiko, la Reserve de Faune à Okapi, le Mont Hoyo et les forêts contiguës de ceux-ci.

Conscient de notre responsabilité devant nos populations ;

Déclarons solennellement devant Dieu et les ancêtres, notre engagement d'assurer la mise en œuvre du Corridor Nord-Maiko, les concessions des forêts des communautés locales, les APAC et le développement communautaire dans nos entités respectives.

Fait à Beni 25 Avril 2018

LES CHEFS DES CHEFFERIES /SECTEURS, GROUPEMENTS, LES CHEFS DE LOCALITES, LES NOTABLES, LES LEADERS COMMUNAUTAIRES ET LES PROPRIETAIRES TERRIENS ;

No	NOM ET POST NOM	FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
01	KOSAYOTE MONONGA PASCAL	- Chef de Secteur / BAPERO	0970537867	
02	MUSABULI SHABANI	ba-kufu chef de grp BAKAEKU	0975691417	
03	SAMU KARTASI	Rep. du chef village	0822897618	
04	SALIMBO-MUFANZALI	Grand chef BAPAITUMBA	0811982621	
05	MASITENGA-RIGO R.P.S LOC	BANDIMBELA GRP BAKAEKU	0994987209 0815538938	
06	BUGOMBI FAISI ENOCK	ba-kufu / BAPAKEMBA	0970826445	
07	JEAN-KAOZE-MUSAVA	Coutumier de SOUMA / BAKAEKU	0825972906	
08	VIRINGA MAJANI U.	Engr. Groupes BAKAEKU	0994778258 0815246377	
09	KATEMBO GABI	SEC DE VILL.	0819353936	
10				

	BUSINGE-N'SEMBO	chef apt BAPUR	0977618164	
12	LEON	GPM/BAKAEKU		
	KAKULE-MASIMENDO	VIEU-SAGE	0810235649	
13	CHOMERE POTO POTO	CHEF DU VILLAGE	0823246847	
14	KABUKA MARI TABIEN	CHEF DES VILLAGES SELECIVE CHEF DE GTT. BATAKE	0972334884	
15	YANAKE KIBELA	CHEF DES VILLAGES BAY-KAY GROUPE BAPAKO	0972374499	
16	Tsombe Nzalamale	NOTABLE		
17	IMANI KISUBA, Herim	Notable delegat BIKOKA	0993088556	
18	MBULE, MPENE	NOTABLE BANDULU	0823624243 0976368891	
19	FUNGA JACQUES	LUBUTU	0979081057	
20	Ferdinand MALIANI	Président CLO/APP	0597237985	
30	MUKOJARENDE Jacques	chef Contamineur Chefferie de BANARE	0997716847 0823220202	
31				
32				
33				
34				
35				
36				

3



## 5. Photos des participants.



Ouverture officielle de l'assemblée par le Maire adjoint de la Ville de Beni



De gauche à droite : Le chef de division unique de la Mairie de Beni, l'Administrateur de Territoire de Lubero et le DGA CENAPA



Vue de la présentation de l'interaction des participants lors du débat.



## Les chefs coutumiers en plein Travaux de group



Quelques série de signatures de l'Acte d'engagement des chefs coutumiers sur la mise en œuvre des CFCL et APAC ainsi que le processus de développement du Corridor écologique Nord PNM.



Engagement solennelle des Chefs coutumiers sur la sécurisation de leurs CFCL et APAC.



Chefs de chefferie, de secteur, chefs de groupement et chefs de localité sont engagé pour la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité.





*Le Chef de Bureau de la Mairie de Beni prend parole*

*Le DGA CENAPAC prononce le mot de remerciement.*




*Lecture de l'acte d'engagement par le porte-parole des chefs coutumiers*



*Photo de famille à la clôture de l'Assemblée CENAPAC.*

# Liste des participants.

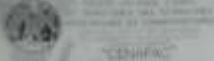

 ASSEMBLEE DE MISE EN OEUVRE DES CONCESSIONS DES FORETS DE  
 COMMUNANTES LOCALES (C.F.C.L.) ET APAL DANS LE CORRAIER  
 Activité: N.É.B. - M.É.K. - R.F. - MONT. H.S.Y.

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS. / 1<sup>er</sup> jour.

SERIE	NOM ET POST NOM	PROVENANCE	SIGNATURE	CONTACT
01	NYEMBO RICHARD AT	LUBELO		0974069009
02	MADIRISHA VUYINGO	MARIE/ BENI		0995501615
03	KONAYOTE KONONGA	MANGURESTIPA SECTEUR BAPERE		0970537867
04	ZILATE KAMATE VY	CB/ENVIRONNEMENT MONT. VILLE DAMAKU		zilatekamate@gmail.com 0818437771
05	MUSABULI SHABANI	chef de GR		0212345822
06	HASIHENGO-RIGO	R.D. LOCALITE SAN C. P. 100		0815533938
07	SAMU KARTASI	R.P. 206 A BAKAGU MANGURESTIPA		0822897618
08	MAKOLI AZANGIRE MARY	SECTEUR US BAPERE		0972256179 0913721837
09	IMANI KISUBA, Mr	B. IKOKA SECTEUR BAPERE		0993088556
10	Ferdinand MALIANI M	0972397735 C. P. 1 BAPERE		0997237785
11	BUGO MBI. THISE	Grouchef. BAPERE		0970826443
12	SALIMBO-MUFANZALA	Grouchef. BAPERE		0994987209 0911982621
13	VIRINGA MAJANI II	Grouchef. BAPERE		0994778258 0815378377
14	BUSINGE-N'SEMBE	Grouchef. BAPERE		0977618164
15	ELIAS KAMATHE	Membre de ICOSOM		0999829386
16	PAUKU RUMOGO Anatole	Membre de ICOSOM		0974419605
18	FUNGA JACQUES	NOTABLE MONT. H.S.Y.		0975087057
19	CHOMBE POTOPOT	LUBUUI CHEF DIVISION		
20				
21	JANAKE. KIBELA	CHEF DE LOCALITE		0978374499
22	CHOMBE. NZALA MALALICHEEV.			
22	FIMELE KIITHI	MANGURESTIPA		0897702712
23	NBULO M'DONE	BANDULU		023524219 0976366581
23	KABUKA OMARI	BANDULU		0972331884




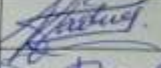

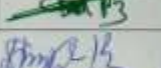
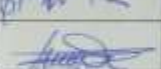
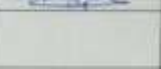
24	KAKULE KATHINA Pindi	CIP ENVIRONNEMO BAPAKOMBE	<del>Handwritten signature</del>	097865910
25	PINDU LAHERERA MUSAVU	KINSHASA	Handwritten signature	0970742736
26	JEAN-KAZZE - MUSAVA	BAKAEKU/NGERO	Handwritten signature	0925972906
27	Katambo @AB	SECRETARIAT OUVI	Handwritten signature	0819353936
28	Makungya <sup>salwa</sup> 05		Handwritten signature	0927112922
29	Kakule Maximengo	Gap/BakaeKu	Handwritten signature	0810235649
30	FALUKU NGURU glwda	C.P ENVIRONNEMO NGARANDA/LUBERO	Handwritten signature	0997890908
31	KAVERA SEMICAO	BENI	Handwritten signature	0994211999
32	KAHINDO JOLIE	BENI	Handwritten signature	0976115898
33	David MATSISI	BENI	Handwritten signature	0997702035
34	KIVINGO Pablo	BENI	Handwritten signature	0994215404
35	CHIRACK - KATALYA	BENI U JOURNALISTE	Handwritten signature	0991630231
36	MUHINDO JOEL SYAH <small>mu.syahbusira.joel@mail.com</small>	BUTEMBO	Handwritten signature	0993109042
37	GRACE FALUKU MATSISI	BENI	Handwritten signature	0994392570
38	ADOLPHE VINDSHOLE	BENI	Handwritten signature	0993334594
39	MASIRI KISHAKEMBA L. CENAPAC		Handwritten signature	0976257740
40	MUKOJAJENGE JACQUES	LUBERO	Handwritten signature	0997716847
41				
42				
43				
44				
45				



ASSEMBLEE DE MISE EN OEUVRE DES CONCESSIONS AU FORTS DES  
 Activite: COMMUNAUTES LOCALES (C.F.L) ET APAG DANS LE CORRIDOR  
 NORD-NAIRO - RFO - MONT HOYO  
 LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS. 12<sup>ème</sup> Jour

SERIE	NOM ET POST NOM	PROVENANCE	SIGNATURE	CONTACT
01	MWAMI MUSAVULI SHABANI	Chufene BABILA-BAROB		0975691412
02	LEON KAKULE Masimanga	Bakakwu Kivu-Sage		0810235648
03	Katombu GABI	SEC DE VILLAGE		0919353336
04	JEAN-KAOZE-MUSAVA	conclimier de SOUMA/BAKAKU		0825922906
05	SAMU KATANI PROPERE	Pratiquant BAKAKU		0922897618
06	MUHINDO JOEL SYAGH osyaghuwujordmuh@gmail.com	BIUTEMBO		0993109042
07	Pierre Kasumba Musavuli	KINIHASA		0970942731
08	HASIMENGO Ri GO RP	Loc BANDINDELA		0825538738
09	KAHIMBO MBEWEKI EOLIE	BENI		0976115898
10	SALIMBO-MUEANKALA	BIKOKA/NAMUKUSA		0994987209 0817382627
11	BUSEMBO FAIS EMM	BAPAKOLE NARONA		0970526443
12	BUSINGE - N' SEMB	GRACHIE/ ZAR		0977618164
13	MAKOTI AZANGIRETE	MANGURENZA Secteur de Bapaka		0972352178 0913721787
14	VIRINGA MAJANI T	Grouchef BAROKA		0994778158 0815578977
15	CHOMBE NZALAMALALI DMBOLE			
16	YANAKE KIBELA	BILULU		0972374499
17	KABUKA OMKI FABIEN	BAMBULU		0872331824
18	CHOMERE POTOPOTO	CHT DE VILLAGES		0823245817
19	FUNGAZACQUES	LUBATO LUBUTO		0979087057
20	MOULE MIPENE	BANDULU		0823624219 0976368881
21	KAKULE KATHINA	KAMBAU		0973865920
22	IMANI KISUBA, JR	BIKOKA		0993088556
22	Ferdinand MAWIAN	Exclent de Bapaka PRES CLO		0997237998
23	FINDLE KASIREKA	chef de secteur		0997702742

Kakule@yuloo.fr

24	KESAYOTE MANDIGA	MANGURENITA Socotum/BAPERE		0970537867 0816968839
25	MARISTA VUYINGO	MARIE/BENI		0995501615
26	MUKOSANOE Jacqy	Terrétra de Lubo		0997790847 0823820202
27	MAIRI KUSHERERWA Lufu	DGA - CENAPAC		0979538940
28	KUMINDO DIVINGO Pabla	DT CENAPAC N°6		0994215404
29	ALOPHE VINGHOLA	ASJ. COMM/CENAPAC		0993334594
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				



**COMPRENDRE ET ANALYSER LA CONSERVATION COMMUNAUTAIRE EN  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
GRILLE DE LECTURE-TERRAIN D'AIRES ET TERRITOIRES DES PATRIMOINES  
AUTOCHTHONES ET COMMUNAUTAIRES (APAC)-**

**FICHE TECHNIQUE POUR CIRCONSCRIRE UN APAC N° /CENAPAC/DG/DTS-CBNRM / 2018**

Nom de l'APAC (en langue locale et en français)	
Superficie	
Localité ou village	
Groupement	
Collectivité secteur/Chefferie	
Territoire	
Région/province	
Surface (approximée)	
Coordonnées de SIG (si disponible)	
Inclut des zones maritimes ? (oui ou non)	
Inclut de l'eau douce (oui ou non)	
Type d'écosystème et description de la biodiversité et de ressources (espèces clé, fonctions) conservées	
Carte et zonage de l'APAC (si disponibles et pertinentes)	
Types d'utilisation des ressources naturelles dans l'APAC et statut de gestion et de gouvernance en visages,	
Dans quel état de conservation se trouve l'APAC actuellement (excellent, bon, en danger, mauvais) ? expliquer brièvement et joindre des photos pertinentes avec légendes (si disponible)	
Communauté concernée (nom et nombre appaux. de personnes)	

Est c'est une communauté autochtone, ou bien une minorité religieuse, ethnique ? (SVP notez oui ou non, et, si oui, quel peuple ou quelle spécificité ?)	
Langues parlées localement	
Est une communauté sédentaire ou mobile ? (SVP notez oui ou non ; si la communauté est mobile, a-t-elle un territoire de transhumance propre ?)	
Le revenu par habitant de la communauté est-il inférieur, appauvri. Egal ou supérieur à la valeur nationale ?	
Quelques notes sur l'histoire de la communauté et sur sa relation avec l'APAC, p. ex., depuis combien de temps existe une relation forte entre la communauté et l'APAC ? De quelle relation s'agit-il (dépendance pour la survie, la culture, l'économie locale, orgueil de la communauté, sentiment d'identité avec le territoire...) ?	
Est-ce que, en général, les membres de la communauté ont une bonne connaissance de l'environnement en question et en font une utilisation durable ? SVP expliquez.	
Est-ce que les hommes et les femmes, les sages et les jeunes ont des relations différentes avec l'APAC ? SVP expliquez.	
Existe-t-il des lois coutumières locales qui ont évolué, des règles, des pratiques et des valeurs qui ont contribué à la conservation de l'APAC	
Est-ce que la communauté se rappelle de situations dans lesquelles elle a « sauvé » son APAC de quelques menaces graves ?	
Est-ce que la communauté est consciente de son APAC ? Est-ce qu'elle a un nom spécifique pour en parler ? Quel nom ?	